

Brèves

■ Allocations familiales

Chaque année 8,6 millions de foyers doivent remplir une déclaration de ressources entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet s'ils veulent bénéficier des allocations familiales. Depuis 2002, cette déclaration peut être faite sur le site Internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr). En 2004, 375 000 foyers ont choisi cette méthode. On peut appeler le 0 820 25 25 25 pour obtenir des précisions sur les revenus à déclarer, et toute information sur les prestations qui dépendent de cette déclaration.

■ Administration en ligne



L'administration française propose de plus en plus de démarches en ligne. Ces services peuvent éviter déplacement

ou appel téléphonique aux habitués du net. Ci-dessous quelques idées :

- Consultation du dossier fiscal et paiement de l'impôt [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ;
- Abonnement aux offres d'emploi de l'ANPE [www.anpe.fr](http://www.anpe.fr) ;
- Télépaiement et contestation des amendes émises par les radars automatisés [www.amendes.gouv.fr](http://www.amendes.gouv.fr) ;
- Consultation de son dossier CAF [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ;
- Consultation des remboursements des soins [allosecujelmultimedia.fr/bascdallo.htm](http://allosecujelmultimedia.fr/bascdallo.htm) ;
- Relevé de carrière et estimation de la retraite [www.retraite.cnaf.fr](http://www.retraite.cnaf.fr) ;
- Demande d'aide au logement pour les étudiants [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ;
- Demande de bourse ou de logement étudiant [www.crous.fr](http://www.crous.fr) ;

On peut également demander un certificat de situation administrative du véhicule. Les moteurs de recherche fournissent les liens adéquats.

■ Médiabus

Feuverte du mois d'avril 2006 :

- **Albaron**, les 9 et 23 de 9 h 30 à 10 h 45,
- **Gageron**, le 5 de 14 h 30 à 16 h 30,
- **Gimeaux**, le 26 de 13 h 30 à 17 h,
- **Le Sambuc**, les 1<sup>er</sup>, 15 et 29 de 13 h 30 à 17 h,
- **Mas-Thibert**, les 13 et 27 de 9 h 30 à 11 h 30,
- **Moulès**, les 5 et 19 de 8 h 30 à 11 h 30,
- **Raphèle**, les 12 et 26 de 9 h 30 à 11 h 30,
- **Saliers**, les 9 et 23 de 11 h à 12 h,
- **Salin-de-Giraud**, les 2, 8, 16, 22 et 30 de 8 h 30 à 12 h,
- **Trinquetaille**, les 6 et 20 de 9 h 30 à 12 h.

## La Star et le théâtre citoyen

Quand le théâtre sert à l'éducation civique : faire barrage aux incivilités dans les bus. Une expérience est en cours pour sensibiliser les élèves des classes de 6<sup>e</sup>.



Les incivilités, les insultes voire les agressions se sont multipliées dans les bus de la Star. Les conducteurs ne les supportent plus, les passagers non plus qui sont parfois pris à parti.

Les conducteurs sont des chauffeurs professionnels au service de la collectivité. Ils ne sont pas dans leur bus pour faire la police ou la discipline auprès d'élèves chahuteurs. Il n'est pas non plus pensable de mettre un policier dans chaque véhicule pour maintenir l'ordre. Alors, comment faire ?

Quand on cherche à comprendre pourquoi des jeunes – c'est souvent une partie d'entre eux qui pose problème – se montrent insolents dans cet espace public, refusent de montrer leur titre de transport, insultent les chauffeurs et les passagers, il apparaît que les règles élémentaires de la vie en collectivité ne sont pas reconnues et que les jeunes se sentent eux-mêmes agressés quand on leur demande de respecter les autres.

Mettre en scène les incivilités

Devant ces situations bien connues des responsables des transports et des politiques urbaines – Arles n'est pas un cas particulier –, les réponses qui donnent les meilleurs résultats sont celles qui font appel à l'imagination,

■ Un court métrage et un concours d'affiches

En complément de cette expérience, un document vidéo sur la préparation des saynètes est envisagé avec concours de dessins sur le thème des incivilités. Les dessins retenus seraient ensuite apposés sur les bus urbains et ceux du ramassage scolaire.

qui croisent les perceptions des jeunes, des institutions et des transporteurs. D'où le projet d'utiliser le théâtre et la mise en scène afin d'illustrer les situations type dans les transports et amener au questionnement.

La mairie d'Arles et la Star ont décidé de confier à « Paroles de femmes » la préparation de saynètes sur les incivilités dans les bus. L'association s'est attelée à repérer en amont, les moments où apparaissent les comportements agressifs dans les bus. Les saynètes vont d'abord être « testées » auprès d'élèves de 6<sup>e</sup> pour vérifier si l'objectif recherché est atteint : susciter des discussions entre élèves, et des tables rondes avec les transporteurs et les institutions.

Si l'expérience est concluante, la Star envisage de généraliser la présentation de ces saynètes aux classes de 6<sup>e</sup> des cinq collèges de la ville. Les élèves pourraient même s'ils le souhaitent passer de simples spectateurs à acteurs de ces spectacles.

■ Tarifs STAR

La STAR a la charge d'organiser les transports en autobus sur la ville d'Arles. Les tarifs sont adaptés à chaque catégorie de population. Rappel.

Les tickets

à l'unité : 0,80 €  
Carnet de 10 : 6,50 € (tout public), 3,50 € (scolaires) et, 3,50 € pour les familles nombreuses avec carte Iris (4 €, valable 3 ans).

Les abonnements

Chaque type d'abonnement nécessite l'achat d'une carte et d'un coupon mensuel.

Trois abonnements sont disponibles selon la situation de chacun. Saphir pour tout public (carte 4 €, coupon mensuel 21,50 €), Citron pour les scolaires, étudiants et personnes en formation professionnelle (carte : 2 €, coupon 8 € (1<sup>er</sup> enfant) et 6 € (2<sup>e</sup> enfant), gratuit à partir du 3<sup>e</sup>, Sesame pour les demandeurs d'emploi (carte 4 €, coupon 7,50 €).

Gratuité

Pour les personnes de plus de soixante ans détentrices de la carte Pastel (4 €, valable 3 ans)

Pour les personnes invalides à 80 %, détentrices de la carte Pastel

Pour les Rmistes pris en charge par le Conseil général

Pour les enfants de moins de 4 ans

Pour les titulaires de la carte hebdomadaire du Conseil général

Tous renseignements à la boutique des transports 24, bd Georges-Clemenceau, ou au 0 810 00 08 16 (prix d'un appel local)

